





A D R E S S E  
DU DIRECTOIRE  
DU DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE,

*A tous les Citoyens actifs de ce Département.*

C I T O Y E N S ;

EN recevant la Loi relative à la convocation de la première Législature, nous n'avons pu, d'après les ordres précis du Roi, nous occuper que des mesures qui devoient en accélérer l'exécution; mais nous croirions manquer à la confiance que vous nous avez accordée, & en même-temps au plus saint de nos devoirs, si, dans cette importante circonstance, nous



négligions de mettre sous vos yeux ce que vous devez à votre Patrie , & l'influence que votre conduite peut avoir sur sa destinée.

Malgré tous les obstacles , la Constitution touche enfin à son terme , & il ne restera bientôt des abus de l'ancien régime , que le souvenir de leur existence & du courage de ceux qui les ont détruits. Bientôt tous les principes conservateurs de la liberté nationale seront consacrés , toutes les autorités légitimes constituées , toutes les mesures d'ordre & d'économie fixées d'une manière invariable , tous les pouvoirs circonscrits dans de justes limites ; il ne faut plus , Citoyens , pour conserver cet immortel ouvrage , que du zèle , de la fermeté , de la persévérance.

Dans les premiers jours de la révolution , lorsque l'Assemblée Nationale avoit à combattre des ennemis puissans par leur nombre & leurs richesses , c'est par une contenance imposante que vous avez secondé ses efforts : aujourd'hui qu'elle a élevé , sur les fondemens de la raison & de la vérité , l'édifice de la prospérité publique , c'est par votre soumission aux Lois , c'est par votre exactitude à remplir vos fonctions civiques , que vous pourrez en éterniser la durée.

L'époque de la convocation de la première Législature a été désirée également par les amis & les ennemis de la Constitution ; les uns & les autres l'ont considérée comme devant être le terme de leurs espérances. Si les amis de la liberté ont pensé que dès-lors elle seroit hors d'atteinte ; s'ils ont pensé que le peuple commenceroit dès-lors à jouir de tous les biens qu'il a droit d'attendre du nouvel ordre des choses , les possesseurs des anciens abus ont espéré que ce moment seroit propice à leurs desseins ; qu'ils pourroient , en égarant l'opinion publique , soit en profitant de l'indifférence des Citoyens , faire remettre entre les

mains d'hommes corrompus , fanatiques , ou voués à l'ancien régime , le précieux dépôt de la puissance législative , & parvenir , par leur organe , à recouvrer des prérogatives chères à leur avarice & à leur orgueil.

Il dépend de vous , Citoyens , de déjouer toutes les espérances des ennemis du bien public. Vous n'avez , pour cela , qu'à remplir fidèlement vos devoirs , qu'à assister avec assiduité aux Assemblées primaires , qu'à choisir , en votre ame & conscience , les plus dignes de la confiance générale : mais quels sont les plus dignes de la confiance générale ? Ceux qui , dans tous les temps , se sont montrés les défenseurs désintéressés de la Patrie ; qui ont fait éclater un amour non équivoque pour la Constitution ; qui n'ont dédaigné aucune place , lorsqu'ils ont pu être utiles ; qui n'ont pas cherché à faire le bien par ostentation , mais par devoir & par sentiment ; qui , aux vertus publiques , ont uni les vertus privées ; qui ont été toujours bons peres , bons fils , fidelles époux , voisins secourables ; & croyez que , comme le disoit un Ministre célèbre lors de la dernière convocation des Etats-Généraux , *par un heureux accord de la politique & de la morale , il est bien rare que les plus honnêtes gens ne soient aussi les plus habiles.*

Cette obligation d'assister assidûment aux Assemblées primaires dans un temps précieux pour l'agriculture , paroîtra peut-être un fardeau à quelques Citoyens ; mais s'ils croient leurs intérêts lésés par ce léger sacrifice , qu'ils songent que de la maniere dont sera composée la première Législature , dépend le sort de leurs propriétés , peut-être de leurs personnes ; que leur suffrage peut décider de la nomination d'un Electeur , & que , dans l'Assemblée électorale , un Electeur honnête peut décider l'élection d'un Député habile & vertueux. Qu'ils songent qu'une Législature sage & éclairée rétablira dans peu l'abondance , le commerce & la

paix intérieure ; qu'en faisant connoître aux Citoyens égarés qu'ils n'ont à espérer aucun changement dans les principes de la Constitution , elle les ramenera dans le sein d'une patrie qui leur tend les bras ; elle leur fera connoître qu'ils ne peuvent réparer leurs pertes que dans la prospérité commune ; qu'ils ne peuvent en perdre le souvenir qu'en devenant les témoins du bonheur de leurs Concitoyens , de leurs freres & de leurs amis. Non , Citoyens , les Français ne peuvent long-temps se hair ; ils ne peuvent long-temps se refuser aux charmes de la liberté & de l'égalité ; & lorsque les Lois sages qui nous ont été données , jouiront de tout leur empire , lorsqu'elles feront la sauve-garde assurée de la propriété & de la sûreté de tous les Français , croyez qu'ils viendront tous se ranger sous l'égide de ces Lois bienfaisantes , & qu'ils oublieront , dans les sentimens d'une union inaltérable , quelques momens de trouble & de discorde.

Si l'intérêt personnel pouvoit trouver place à côté de ces grands avantages que vous avez droit d'attendre d'une sage Législature , nous vous ferions le tableau des améliorations dont les finances de l'Etat sont encore susceptibles : les frais d'administration peuvent être considérablement diminués ; les rentes viagères , qui se portent à des sommes immenses , décroîtront sensiblement tous les jours ; l'Etat n'usant plus du régime ruineux des emprunts , le taux de l'intérêt baissera nécessairement , & la dette publique sera allégée. Tous les ans , l'impôt sera plus également réparti , & par conséquent paroîtra plus léger pour chaque Contribuable : ainsi , aux avantages inappréciables de la liberté civile & politique , chaque Citoyen joindra celui de supporter des contributions modérées , perçues suivant les principes de l'équité , & qui laisseront à son industrie tous les moyens de se développer & de s'étendre.

Mais , Citoyens , il ne faut pas se le dissimuler ; si une

Législature sage & éclairée peut faire cesser les troubles inséparables d'une grande révolution, si elle peut faire jouir la France de tous les avantages auxquels la nature semble l'avoir appelée, une Législature qui manqueroit de l'un de ces deux caractères, perdrait le fruit de tous les efforts que nous avons faits pour conquérir la liberté : les autorités naissantes demeureroient sans force, les Lois sans exécution ; un désordre affreux dans les finances ameneroit le bouleversement de toutes les fortunes, la violation de toutes les propriétés, le retour du despotisme à travers toutes les horreurs de l'anarchie.

Evitons, Citoyens, un si funeste avenir ! Le sort de la Patrie est entre nos mains ; nous pouvons la sauver ou la perdre : serions-nous assez insensés, assez lâches pour suivre ce dernier parti ? Dans chaque canton il existe des Citoyens honnêtes, vertueux ; déposons entre leurs mains notre confiance : plus ce dépôt est précieux dans les circonstances, plus nous devons nous attacher à bien choisir les dépositaires.

Que celui qui briguera notre suffrage, en soit privé ; il en est indigne : car quel est l'homme pénétré d'un sincère amour pour son pays, qui acceptera, sans trembler, l'exercice d'une fonction de laquelle dépendent le sort de vingt-cinq millions d'hommes, & la liberté de plusieurs milliers de générations ? Eloignez sur-tout, dans cette circonstance, tout esprit de parti, d'amitié, de parenté ; ce n'est pas pour vous seuls que vous donnez votre suffrage, mais pour tous vos Concitoyens : si vous faites un choix coupable, les effets de votre faute réjailliront sur tous ; ainsi vous trahirez non-seulement vos intérêts, mais ceux de tous vos amis, de tous vos frères. Ne vous laissez pas éblouir par des apparences spécieuses ; c'est sur sa vie entière, & non sur sa conduite d'un jour, que vous devez choisir celui à qui vous remettrez le droit d'être votre organe ; n'accordez pas votre confiance à celui qui l'a voit déjà

obtenue , parce qu'il l'avoit obtenue , mais parce qu'il s'en est montré digne. Avoir été déjà Eleeteur n'est pas une exclusion , mais ce n'est pas un titre ; il n'en est d'autre que le talent uni à la vertu.

Ah, Citoyens ! lorsque , le 17 Juin 1791 , vous vous rassembleriez pour élire ceux qui doivent choisir les Représentans de la Nation , rappelez-vous que ce fut à pareil jour , il y a deux ans , que les Communes se constituerent Assemblée Nationale ; qu'à pareil jour le peuple a recouvré ses droits , que la Nation a commencé son existence politique , & faites en sorte que la même date ne présente pas l'époque de sa gloire & de sa décadence : rappelez-vous ce que vous auriez fait le 17 Juin 1789 , pour vous délivrer de tous les abus qui vous opprimoient , & que ce souvenir vous donne l'énergie nécessaire pour prévenir le retour de tous ces abus ; rappelez-vous comme à cette époque fameuse vous bénissiez le zele & le courage de vos Défenseurs , & que ce souvenir vous engage à leur choisir des successeurs dignes de conserver & d'affermir leur sublime ouvrage.

Bientôt , Citoyens , nous remettrons en vos mains l'autorité que vous nous avez confiée. Rentrés dans le sein de l'égalité sociale , nous ne pourrons servir la chose publique qu'en donnant l'exemple de la soumission aux Loix & de l'obéissance à nos successeurs ; mais si l'importante fonction que nous remplissons dans ce moment envers vous , peut , en excitant votre zele , écarter de l'Assemblée électorale tout Citoyen indigne de s'y montrer ; si , uniquement composée d'hommes respectables , elle sert la chose publique & honore le Département en choisissant l'élite de ses Citoyens pour Représentans de la Nation , la satisfaction d'avoir contribué à ce choix honorable & heureux nous suivra dans notre retraite ; ce fera

la plus douce récompense de nos travaux , & le souvenir de notre administration le plus consolant.

DÉLIBÉRÉE en Directoire , pour être publiée & affichée dans toutes les Municipalités , & lue par les Secrétaires des Assemblées primaires , immédiatement avant de procéder à la nomination des Electeurs.

A Toulouse, le 7 Juin 1791.

CAILHASSON, Président ; CHAULIAC, DORLIAC, LEYGUE, LAMAGDELAINÉ , SAUBAT , NIEL , DUPAU , PELLEPORT , MARCHAND, Administrateurs ; MAILHE, Procureur-Général-Syndic.

*Collationné ,*

RICARD, Secrétaire-Général.

---

A T O U L O U S E ,

Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie des Sciences, près la Place-Royale.